

# EUROPE & Laïcité

**POUR UNE LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES**

Nouvelle Série - Le numéro : 1,90 €  
Décembre 2005 à Février 2006

N° C.N.I.L. : 369.495 (28.02.1995)

N° 180

courriel : eurolaic@club-internet.fr – Site Web : <http://www.europe-et-laicite.org>

## Editorial

### LOI DE 1905

#### Célébrer le centenaire : et après ?

*Les pères Noël sont (presque tous) décrochés des balcons, les lampions sont éteints et la trêve des confiseurs tourne en soldes liquidatoires. . . .*

*Le souvenir des célébrations du centenaire de la loi de 1905 s'estompe déjà, ce qui ne déplaît pas aux anti- et néo-laïques*

*Quelques remarques s'imposent cependant qu'il convient de garder présentes à l'esprit :*

*1 - Plusieurs centaines d'initiatives se sont concrétisées dans toute la France pour rappeler notre commun ( ? ) attachement à la laïcité. Même la télévision et les stations de radios y sont allés de leurs évocations historiques parfois bien ficelées.*

*2 - Par contre, rares ont été les commentaires **prospectifs** sur l'actualité et l'avenir de principes et modalités de la mise en pratique de la Laïcité: encore une fois celle-ci a été vue plus souvent dans le rétroviseur de son historicité, plutôt que sous l'aspect éclairant d'un phare sociétal et politique : merci les grands ancêtres, mais où sont les promoteurs actuels d'un avenir laïque clairement proposé ?*

*3 - Autocritique nécessaire : les organisations laïques n'ont pas toutes su (ou voulu) s'associer publiquement pour des célébrations pleinement unitaires. Aussi bien pour la grande manifestation parisienne du 10 Décembre place de la République, que dans les multiples démonstrations publiques décentralisées (colloques, meetings, assises etc...), il est dommage que les leaders nationaux des organisations institutionnalisées, autrefois connues pour leur références à la laïcité historique, se soient abstenus de s'associer aux initiatives des forces associatives laïques, républicaines et progressistes.*

*Cela prouve qu'il ne faut pas baisser les bras ni se résigner à laisser faire...*

*Notre mouvement, en coopération avec des partenaires militants actifs et prospectifs, restera fidèle, dans l'indépendance, à ses objectifs :*

- défendre la laïcité en France en s'opposant aux dérives d'une prétendue laïcité nouvelle, plurielle ou diversement adjectivée
- la promouvoir en Europe et partout hors de nos frontières

Bulletin trimestriel  
édité par le

Centre  
d'Action Européenne  
Démocratique et Laïque  
Mouvement  
Europe et Laïcité

11, rue des Huguenots  
94420 LE PLESSIS-TRÉVISE

Tél. : 01 45 76 42 63

Fax : 01 45 76 75 91

## SOMMAIRE

	pages
• Editorial	1-2
• Convocation Assemblée Générale	3
• Rapport moral	4
• Rappel de prises de positions	4
• L'affaire des caricatures dites sacrilèges	5
• Points de vue	6
• Communiqué du CLR	6
• Espagne	7
• Témoignage	7
• Italie - Le Juge Tosti	8

Fondateurs-honoraires : Pierre Lamarque - Ernest Denis

- et pour cela combattre toutes les formes de cléricismes résurgents et les dogmatismes multiples qui cherchent à imposer leurs influences et leurs revendications.

Parlons clair : à propos de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, trois positionnements se dessinent :

Première possibilité : Prétendre en modifier l'esprit, les modalités et les finalités dans le sens ouvertement antilaïque tel que le ministre SARKOZY projette de le faire dans le cadre de tout son programme anti-républicain, pour accorder des privilèges supplémentaires aux activistes religieux anciens et nouveaux venus.

Deuxième possibilité : S'y accrocher telle qu'héritée du siècle dernier, en préservant les amendements que les cléricaux catholiques y ont apporté, notamment sous Vichy, et en pérennisant ses insuffisances (portée géographique et modalités de mise en pratique).

troisième possibilité : **RENFORCER LES IMPLICATIONS LAÏQUES DE LA LOI DE 1905** (voir édito du N° 179) en exigeant sa mise en pratique dans tous les territoires français métropolitains (Alsace-Moselle) et d'Outre-mer (DOM-TOM) ainsi que promulguer des consignes claires de neutralité religieuse institutionnalisée pour les fonctionnaires et les élus de la République dans l'exercice de leurs fonctions.

Telle est la position de notre mouvement et des forces laïques militantes. Nous renouvelerons nos propositions de concertations et d'engagement commun. Pour cela nous tenterons de définir ensemble les voies d'un épanouissement de l'idéal laïque, sans pour autant prétendre être les détenteurs de modalités exemplaires de sa mise en pratique.

Yves PRAS  
Vice-Président

## CONNAISSEZ-VOUS NOTRE LETTRE ÉLECTRONIQUE ?

### Pour améliorer le contact avec nos amis : LA LETTRE ÉLECTRONIQUE DU M.E.L.

Nous rappelons que vos relations avec le Mouvement Europe et Laïcité, assurées principalement par notre présente publication, peuvent être maintenues plus près de l'actualité grâce à l'Internet. Notre Lettre Électronique, envoyée comme un courrier électronique ordinaire, vous tient au courant sur une ou deux pages des avis, décisions et actions prises par notre Bureau selon les sujets d'actualité. Cette Lettre Électronique est diffusée directement en format texte ou en format html. Pour en être destinataire, il vous suffit d'en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante :

**Techmel@free.fr**

Si certains de vos amis sont intéressés, faites-le savoir.

L'organisme responsable de l'acheminement en nombre vous demandera la première fois de lui confirmer votre désir en cliquant simplement sur un lien contenu dans son message. Vous pourrez envoyer vos commentaires à cette même adresse, ou au Président à l'adresse suivante :

**eurolaic@club-internet.fr**

Rappelons également l'existence de notre site :

**www.europe-et-laicite.org**

Frédéric CABY

## BULLETIN D'ADHÉSION OU D'ABONNEMENT A EUROPE ET LAÏCITÉ®

M., Mme, Mlle : NOM et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et ville (pays évent.) : .....

### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- |  |             |
|--|-------------|
| • Abonnement au bulletin seul                  | → 10 €      |
| • Abonnement au bulletin et adhésion           | 16 €        |
| • Abonnement au bulletin et adhésion + soutien | 20 € (ou +) |

Les courriers ne contenant **que** le seul règlement de la cotisation et libellés à l'ordre de « Europe et Laïcité » peuvent être adressés directement au Trésorier :  
Gérard Gorgeon - 57, rue Beauregard - 94350 Villiers-sur-Marne

P.S. : Amis belges et luxembourgeois : les chèques en euros émis hors de France étant toujours frappés de frais importants, nous vous conseillons de continuer à utiliser notre compte postal belge ☞ post-chèques N° 000-0563831-67 - Bruxelles 110

# CONVOCAATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du MOUVEMENT EUROPE et LAÏCITÉ® (CAEDEL)

SAMEDI 18 MARS 2006 à partir de 9h  
Mairie du 20<sup>ème</sup> arr. - Salle des Mariages  
Place Gambetta à PARIS, Métro: Gambetta

### Ordre du Jour :

- Rapport moral et d'activités
- Rapport financier
- DEBAT D'ORIENTATION et PROJETS POUR 2006
  - Loi de 1905 : les suites des actions commémoratives
  - Communautarisme et Laïcité
  - Institutions européennes : quelles suites ?
  - Concertations laïques inter-associatives
  - Organisation interne du M.E.L.
- Renouvellement du Conseil d'Administration

La réunion sera suivie d'un apéritif amical

*Pour participer à l'A.G., il est nécessaire d'être à jour de sa cotisation 2005* (règlement possible à l'entrée de la salle de réunion, ou par chèque adressé au siège **AVANT le 17 Mars 2006**).

En cas d'impossibilité de présence à l'A.G., merci d'envoyer un POUVOIR EN BLANC au siège de l'Association : 11 rue des Huguenots, 94420 Le Plessis-Tréville.

**Si vous souhaitez présenter votre candidature** au Conseil d'administration de l'Association, merci de compléter et renvoyer le bulletin-réponse par courrier **postal**.

## LE MOT DU TRÉSORIER

Cher(e) abonné(e)/adhérent(e),

Suite à la demande de nombreux lecteurs, nous allons faire figurer sur la bande - adresse du journal, la date de fin de votre abonnement.

Nombre de nos amis ne savent plus trop « où ils en sont sur le plan de leur contribution financière à la vie du mouvement ».

Une fois ce rappel individuel effectué, nous désactiverons à la date du 30 juin 2006, ceux qui ne seraient pas à jour dans leur cotisation/abonnement annuel.

Nous n'avons pas d'autres ressources que votre soutien et votre participation.

D'avance merci.

*Le Trésorier*  
Gérard GORGEON  
57 rue Beauregard  
94350 - Villier-IM.

### BULLETIN-REPONSE pour l'A.G. du CAEDEL - MEL

à faire parvenir au siège de l'Association

11 rue des Huguenots 94420 LE PLESSIS-TRÉVILLE AVANT le 2 MARS 2006

NOM, prénom et adresse : .....

(I) JE DONNE POUVOIR de me représenter à l'A.G du 18 mars 2006 à .....

ou à un membre du Conseil d'administration.

(1) JE PRÉSENTE MA CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (à recopier pour confirmation manuscrite)

Je déclare être à jour de ma cotisation (ou avoir l'intention de l'acquitter avant l'A.G.).

Fait à ..... le ..... 2006

Signature

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles

# RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour le Mouvement « EUROPE et LAÏCITÉ », 2005 a été une année d'intense investissement militant, caractérisée par de très nombreuses activités assumées par les membres du Bureau et du Conseil d'Administration.

A tous points de vue nous nous sommes référés aux études effectuées l'année précédente au sein de l'association et aux objectifs que l'Assemblée Générale de l'année passée avait adoptés, et pour lesquels nous avons été mandatés.

Les axes prioritaires de notre engagement ont été :

- notre contribution à la réflexion collective sur le contenu du projet de Constitution européenne (sur lequel nous avons travaillé antérieurement pendant plusieurs années, au fil de son élaboration progressive par les instances européennes).
- L'explication et la diffusion de la prise de position négative (à l'occasion du referendum) décision adoptée à l'unanimité par notre A.G. précédente.
- La préparation et notre participation aux actions publiques collectives pour la célébration du centenaire de la Loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat.

Sur ces divers plans, nous avons prioritairement axé nos actions militantes sur le strict respect des positions adoptées par l'Assemblée générale. Nous avons contribué à l'émergence au sein de l'opinion publique, d'un courant de pensée inter-associatif en matière de défense et promotion de la Laïcité, en France et en Europe.

En toutes circonstances nous avons pratiqué des engagements militants dans le strict respect de l'indépendance de notre mouvement, tout en contribuant à favoriser les actions unitaires les plus larges, sur les bases les plus claires possibles.

Les contacts inter-associatifs qui ont été noués en ces circonstances et qui se prolongent en ce début d'année 2006 se sont caractérisés par une volonté de rigueur, d'indépendance et d'ouverture, conformément aux exigences d'une laïcité positive et prospective, avec l'objectif prioritaire de contribuer à doter notre société (tant française qu'euro-péenne), de bases juridiques fondées sur la laïcité, non édulcorée par des qualificatifs qui en dénaturent le sens et l'efficacité.

---

## RAPPEL DE NOTRE PRISE DE POSITION à propos du referendum (adoptée à l'unanimité par la dernière A.G.)

Parmi la multiplicité d'arguments et de motifs justifiant de s'opposer à la néfaste constitution qui nous a été soumise, il faut souligner :

### LES MENACES POUR LA LAÏCITÉ

... imputables à divers contenus et aspects du traité constitutionnel, tant sur le plan français qu'euro-péen :

- contenu DOCTRINAIRE de la constitution qui impose de façon irréversible et contraignante la soumission à une économie de marché, libérale et obligatoirement procapitaliste, cet aspect dogmatique étant contraire à l'éthique laïque et aux principes démocratiques,
- absence de toute référence aux valeurs de la laïcité dans les principes généraux du projet,
- refus de l'indépendance de la puissance publique vis-à-vis des influences religieuses et cléricales,

- article 6 qui soumet les lois françaises (donc celles sur la Laïcité) aux directives de l'Union européenne,
- article 70 qui légalise les pratiques religieuses dans le cadre du domaine public européen,
- article 52 (alinéa 3) qui viole les principes républicains de laïcité constitutionnelle française, et qui prévoit de prendre en compte les influences cléricales dans les affaires publiques de l'Union européenne,
- impossibilité de réformer le projet de constitution une fois celui-ci adopté (sauf unanimité irréalisable).

Pour toutes ces raisons notamment, notre Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ a exprimé son total désaccord avec le projet constitutionnel soumis à referendum.

*Le Mouvement  
EUROPE et LAÏCITÉ*

*(Ce texte a été diffusé en avril 2005 par lettre électronique).*

**EUROPE ET LAÏCITÉ® - CAEDEL®**

11, rue des Huguenots - 94420 LE PLESSIS-TRÉVISE

Tél. : 01 45 76 42 63 – Fax : 01 45 76 75 91

Courriel : eurolaic@club-internet.fr – Web : <http://www.europe-et-laicite.org>

# L'AFFAIRE DES CARICATURES (dites) « SACRILÈGES »

## HALTE AUX INTÉGRISTES DE L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE

Dès 1994, le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ publiait et diffusait une Charte Européenne de la Laïcité qui affirme dans son Article 2 :

« Au sein de l'Union européenne, la vie civile politique, culturelle et sociale devra s'organiser en respectant toutes les libertés individuelles et collectives associées à l'intérêt général et au bien public. Le droit de croire ou de ne pas croire en des certitudes théologiques révélées, ainsi que la liberté d'en contester le contenu seront garantis par la législation européenne. L'absolue liberté d'expression, de création artistique et de recherche scientifique, sera garantie dans tous les états-membres de l'union, dans le cadre de la loi civile instituée. »



« Quand le fanatisme l'emporte sur la croyance » (Nouvel Observateur 2153 di 15/02/2006).

Le droit de croire ou de ne pas croire en des certitudes théologiques révélées, ainsi que la liberté d'en contester le contenu seront garantis par la législation européenne. L'absolue liberté d'expression, de création artistique et de recherche scientifique, sera garantie dans tous les états-membres de l'union, dans le cadre de la loi civile instituée. »

(Charte Européenne de la Laïcité)

Le Mouvement Europe et Laïcité, qui a toujours profondément respecté le droit à la croyance et aux sensibilités irrationnelles, lorsque cela ne nuit pas à la paix civile, s'insurge contre les procès et les violences faites à des organes de presse européens pour avoir, comme c'est leur droit, contesté certains aspects de l'islamisme.

Il se déclare solidaire des journalistes, des opinions publiques et des courants de pensée qui sont aujourd'hui victimes des outrances de certaines minorités musulmanes qui prétendent imposer leurs fanatismes au reste du monde, tout en osant se référer à la tolérance et la laïcité.

Nous approuvons totalement le contenu de la déclaration ci-dessous provenant de l'Association

« Histoires de Mémoire » et joint sa signature à cet appel solennel.

« Nous, citoyens du monde et de culture musulmane, croyants, agnostiques, athées ou d'origines culturelles diverses

- Affirmons notre soutien de principe à la liberté de la presse de traiter, même avec humour, de tous les sujets concernant tous les systèmes de pensée, religieux ou non.

- Affirmons qu'aucune religion ne peut s'im-

miscer dans le droit de chacun et chacune de la critiquer.

- Soutenons les journalistes menacés et désapprouvons les initiatives d'intimidation des gouvernements non démocratiques d'exporter leur confusion entre la sphère privée et la sphère publique.

- Encourageons les démocrates et laïques de culture musulmane à faire primer le droit civil sur une interprétation dévoyée de l'islam. »

Le mouvement Europe et Laïcité informe ses membres et sympathisants des coordonnées des promoteurs de cet appel :

[http://histoiresdememoire.org/article.php3?id\\_article=229](http://histoiresdememoire.org/article.php3?id_article=229)

Pétition à signer dans le cadre de ces données électroniques.

*Le Comité de Rédaction du Mouvement Europe et Laïcité*

# PROPHÈTES ET DIVINITÉS SONT-ILS INTOUCHABLES ?

Nous avons toujours affirmé que notre liberté de conscience, de pensée et d'expression dont l'entité constitue la base de notre comportement social, se manifeste par le respect de la croyance et de la pratique religieuse d'autrui, dès lors que celles-ci ne prétendent pas s'auto-sacraliser au point d'échapper au libre jugement et à la critique éventuelle de qui ne croit pas la même chose.

C'est Voltaire qui proclamait sereinement : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire* » :

Cela relativise la portée des préceptes, sourates, hadiths, versets et autres dogmes bibliques ou coraniques prétendus intouchables.

Il n'est pas de concept humain qui échappe à cette vision des choses, et toute croyance est une création de l'homme.

Tous les inquisiteurs et les pourchasseurs de pensées libres sont autant de dangers pour l'homme et la société.

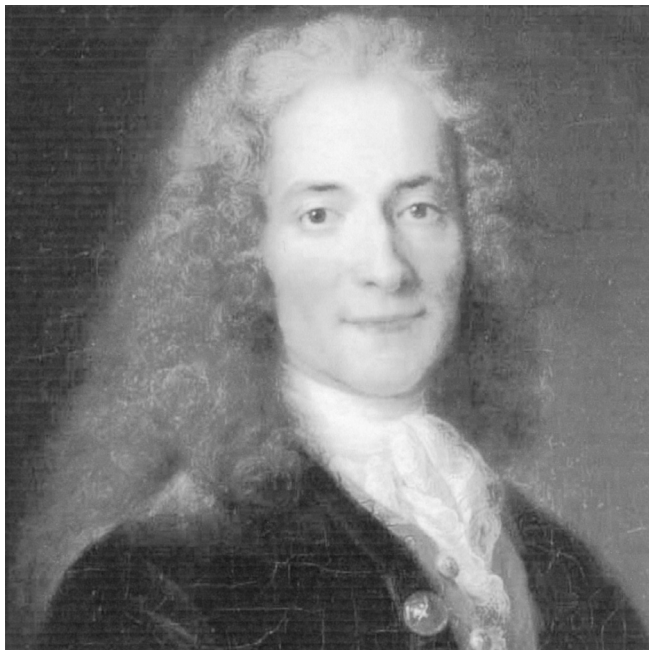
Celui ou ceux qui proclament : ceci est LA vérité et CETTE vérité n'a pas le droit d'être contestée, sont profondément malfaisants.

Que de haines, de meurtres, de guerres, de génocides sont à l'origine de ces fois aveugles qui ne supportent ni la critique ni la dérision.

Autant je suis prêt à débattre, même âprement, avec un contradicteur respectueux lui aussi de ma propre pensée, autant je n'accepterai jamais de me plier à la limitation de mes propres appréciations des choses, dussé-je me tromper en les formulant.

N'en déplaise aux dieux, s'ils existent, et aux prophètes qui se croient autorisés à parler en leur nom : ni les uns ni les autres ne sont intouchables, et les allumeurs de bûchers, par leurs pratiques fanatiques, démontrent qu'ils n'ont guère

d'estime pour leurs propres croyances.



Voltaire : la lutte éternelle contre l'intolérance religieuse.

Etienne PION

## COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE (Communiqué)

### LIBERTÉ D'EXPRESSION : LE RETOUR DE L'INQUISITION

Après le limogeage du directeur de France-Soir, coupable d'avoir publié des caricatures représentant Mahomet parues dans la presse danoise, il convient de rappeler, comme l'ont fait beaucoup que la liberté d'expression, la liberté de la presse, sont des garanties de notre propre liberté et de la démocratie.

Ce n'est pourtant pas évident pour tout le monde. Ainsi, les responsables religieux se sont-ils tous placés du côté de la censure, ne supportant pas la critique et la dérision à leur rencontre. Evêques et rabbins ont emboîté le pas aux imams, soutenus par les régimes les plus outrancièrement antidémocratiques que compte la communauté internationale, avec Le Pen en encombrant renfort. Lorsqu'en 2005 une représentation d'une pièce de Voltaire doit se faire sous protection policière dans l'Ain, lorsque le cinéaste néerlandais Theo Van Gogh est abattu pour avoir osé critiquer une religion et la députée Ayan Hirsi Ali vit sous protection permanente aux Pays-Bas, quand on sait aussi comment les évêques de France ont fait condamner un détournement par voie d'affi-

che de la Cène de Léonard de Vinci, c'est bien le **délit de blasphème qui fait son retour sur le continent européen**, c'est bien la Sainte Alliance des responsables religieux qui veut édicter ses principes, ceux contre lesquels les Lumières - et notamment Voltaire - se sont dressées et dont on pensait sans doute naïvement qu'ils n'avaient plus cours sous nos latitudes.

Lorsque les menaces de mort se multiplient à l'encontre de ceux qui osent railler la religion, lorsque certains vont jusqu'à payer de leur vie leur liberté d'expression, il y a une menace pour la démocratie. Ceux qui encouragent en permanence le communautarisme, qui pratiquent l'ingérence d'Etat dans les affaires religieuses notamment, ne doivent pas s'étonner que les religieux demandent maintenant à s'ingérer dans les affaires de l'Etat et à dicter leur loi. Contre le retour de l'Inquisition et de ses alliés, le combat pour la liberté de conscience n'est décidément pas terminé.

Le Bureau National

## Témoignage

# L'ACTION DES COLLECTIFS APRÈS LE NON DU 29 MAI

Avant toute chose, rappelons que la victoire du NON de « gauche » est à mettre à l'actif de toutes les forces qui y ont contribué. En effet, elle est le fruit de la dynamique unitaire initiée par l'Appel des 200 (1) et qui s'est amplifiée et élargie à d'autres composantes. Cette campagne a fait travailler ensemble des militants d'organisations politiques, syndicales, associatives de sensibilités diverses donnant naissance à ce qu'il est convenu d'appeler les Collectifs du 29 mai.

Ce sont ces réseaux qui ont forcé les partis en présence à faire campagne ensemble et ils continuent de peser sur eux pour que, dans le cadre des débats en cours, perspectives de 2007 incluses, leurs exigences soient entendues.

Le dernier semestre 2005 est révélateur des actions menées en ce sens. Le travail entrepris tant au niveau local que départemental a donné lieu à deux assises nationales : la première s'est tenue le 25 juin à Nanterre (Hauts-de-Seine), la seconde les 3 et 4 décembre à Paris.

Les Collectifs du 29 mai sont un des lieux où toute la gauche peut se parler, débattre du fond, tracer des perspectives... Parmi d'autres, les trois thèmes suivants ont été débattus lors de la dernière réunion nationale :

- produire des réflexions et des propositions pour une alternative en France et en Europe.
- développer des solidarités avec les luttes contre les politiques libérales qui se développent dans le monde entier.
- Construire des mobilisations concrètes de résistance aux politiques libérales.

Sur ce dernier point, les projets libéraux, en Europe, se poursuivent : directive « services » (Bolkestein), directive « temps de travail », règlement « transports urbains », règlement Reach sur les produits chimiques etc.

A propos du projet de directive Bolkestein, celui-ci est débattu actuellement au Parlement européen démentant ainsi les affirmations de ceux qui avaient annoncé son enterrement au printemps. Le vote prévu le 14 février 2005 constitue une échéance importante ; à cet effet, il est appelé à une grande manifestation unitaire à Strasbourg le samedi 11 février .

Ces collectifs unitaires peuvent donc aider à faire barrage à ces différentes attaques et contribuer à préparer ensemble (partis politiques et mouvement social) une alternative au libéralisme en termes de contenu, dans le respect du rôle et de l'autonomie de chacun.

C'est sur ce principe et en étroite liaison avec la Fédération nationale des collectifs services publics que les Collectifs du 29 mai ont participé au succès de la manifestation

du 19 novembre 2005. Rappelons que cette manifestation avait pour but de permettre à des organisations civiques, laïques et syndicales d'exprimer publiquement leur attachement aux services publics républicains et leur volonté commune de les défendre. Notre Mouvement s'est d'ailleurs associé à cette initiative.

Sur ces divers plans, l'occasion nous a ainsi été donnée de favoriser, dans le strict respect de l'indépendance de notre Mouvement, l'émergence d'un courant de pensée inter-associatif en matière de défense et promotion de la laïcité en France et en Europe.

Le Forum Social Européen d'Athènes, en avril prochain, sera également un moment important par la convergence de l'ensemble des forces qui s'opposent aux politiques libérales. Dans cette perspective, les collectifs se sont engagés à relayer les différentes initiatives et mobilisations telles que la pétition européenne ou la Charte des principes pour une autre Europe et celles des différents réseaux européens.

En France, plusieurs collectifs unitaires ont tenu ou tiennent actuellement, à l'échelon local et régional, de tels forums pour débattre et élaborer leurs propositions. S'appuyant sur de telles initiatives, il a été retenu, lors de la réunion nationale des 3 et 4 décembre dernier d'élaborer une Charte antilibérale. La rédaction s'appuiera sur le débat du contenu qui va se déployer au travers de forums ouverts au plus grand nombre.

Dans l'immédiat, le document de travail actuellement diffusé présente une première trame de thèmes appelés à être complétés par les propositions des collectifs et organisations. Une synthèse sera ensuite établie puis renvoyée aux collectifs pour préparer la charte finale qui sera soumise à adoption en avril 2006.

Cette charte antilibérale porte en elle l'espoir d'une autre Europe, mais elle ne doit pas pour autant affaiblir la lutte à poursuivre pour le rejet «permanent» du traité constitutionnel européenne dans sa forme actuelle, libéraux et socio-libéraux voulant en effet le remettre à l'ordre du jour en 2007. Validé par le vote du 29 mai, ce rejet appelle à la remise en cause de tous les traités existants dans la perspective d'une refondation démocratique, laïque, sociale, écologique de la construction européenne, contre toutes les formes de discrimination et l'égalité hommes/femmes.

Claude BETTETO

(1) L'Appel des 200 a été lancé par la Fondation Copernic fm octobre 2004.

## ESPAGNE : des évêques en colère

**Les réformes de société entreprises par le gouvernement Zapatero indisposent fortement, et le mot est faible, l'épiscopat ibère. Pourtant, il se refuse à un véritable bras de fer dont il sait qu'il sortirait perdant.**

Trois tendances traversent à l'heure actuelle l'épiscopat espagnol : - une minorité progressiste et libérale, dans l'héritage du cardinal Tarancon, autour du cardinal archevêque de Séville et Primat d'Andalousie, le franciscain Carlos Amigo Vallejo, 70 ans ; cette minorité est hélas vieillissante, composée surtout de prélats nommés sous Paul VI et le Nonce Dadaglio ; elle garde cependant un très grand

poids moral (aussi en raison de la personnalité remarquable de l'archevêque de Séville) ;

- une majorité conservatrice autour du cardinal de Madrid Mgr Rouco Varela, majorité qui donne le ton ;

- une minorité très conservatrice désireuse d'opposer un barrage d'une intransigeance absolue (autour de Mgr Joss Gea Escolano, évêque de Mondonedo-Ferrol) qui serait appuyée par l'Opus Dei, et de Rome par le cardinal Julian Herranz Casado. La ligne majoritaire s'aligne doctrinalement sur Jean-Paul II mais n'ira pas jusqu'au bout

de l'Opposition ; ainsi, le cardinal Rouco refuse d'envisager une manifestation contre le mariage homosexuel. Les raisons de cette attitude plus résignée sont les suivantes :

1 - lucidité sur l'état de l'opinion des catholiques en Espagne, qui ne suivraient pas les évêques ;

2 - tempérament du cardinal Rouco, conservateur, assez raide et crispé, juriste « limite angoissé » mais prudent et parfois hésitant ;

3 - son refus de se laisser trop enfermer dans une réputation de dur ;

4 - la crainte que l'aile libérale ne le contredise ouvertement, ce qui pourrait lui faire perdre la Présidence de l'épiscopat au profit de l'archevêque de Séville ;

5 - la volonté de brider un peu l'Opus Dei.

Au fond, l'attitude des évêques espagnols se rapproche un peu de celle « des Français en 1975, au moment de la loi

Veil : désapprobation claire mais sans aller trop loin dans l'opposition frontale. En 1977, en Italie, deux tendances s'étaient opposées concernant le divorce : pour la première, intransigeance, incarnée par les cardinaux Sirf et Benelli, il fallait engager tout le poids moral du Saint-Siège pour que le divorce ne passe pas ; la seconde, plus lucide, consciente que, de toute façon, le divorce ne passerait, préconisait un engagement moindre, elle était incarnée par les cardinaux Pappalardo, Poletti et Poma et discrètement soutenue par le cardinal Jean Villot. Paul VI opta pour la première, non sans conséquences néfastes pour son image. Les évêques espagnols ont, quant à eux choisi la voie médiane...

R. L.

(Extrait de « La lettre de Golias »)

## ITALIE

### APPEL INTERNATIONAL A TOUTES LES ORGANISATIONS LAÏQUES

**1<sup>er</sup> FEVRIER 2006** : Déjà condamné à 7 mois de prison et 1 an d'interdiction de fréquentation des salles publiques au seul motif qu'il refuse l'affichage de symboles religieux dans les tribunaux italiens, le Juge Luigi Tosti, du tribunal de Camerino (Italie) vient d'être suspendu de ses fonctions et traitement par la section disciplinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, instance saisie par l'avocat général de la Cour de Cassation, autrement dit le gouvernement italien de Silvio Berlusconi.

### Le Juge Luigi Tosti doit être relaxé !

C'est ce qu'exigent déjà, dans une pétition internationale, 2500 citoyens de 34 pays différents de tous les continents, dont 500 citoyens italiens, qui se mobilisent depuis deux mois, avec le Juge Luigi Tosti, pour exiger l'arrêt des procédures judiciaires et disciplinaires et la réintégration immédiate du juge dans ses fonctions.

**Le 15 août 2005** le pape Benoît XVI affirmait dans son homélie : « *Il est important que Dieu soit visible dans les maisons publiques et privées, que Dieu soit présent dans la vie publique, avec la présence de croix dans les établissements publics.* »

**Le 19 novembre 2005**, Benoît XVI et Silvio Berlusconi, au terme d'« un échange d'opinion sur les rapports Eglise Etat en Italie », réaffirment « *la volonté de collaboration des deux parties dans le cadre du Traité du Latran* ».

**Le 18 novembre 2005**, le juge Luigi Tosti, âgé de 57 ans, est condamné par le tribunal de l'Aquila, localité située à une centaine de kilomètres de Rome à 7 mois de prison et 1 an de suspension. Son crime ? Le juge refuse de rendre justice en présence de signes religieux dans la salle d'audience du tribunal.

Le juge s'appuie pour sa demande sur la constitution républicaine du 27 décembre 1947, qui établit que tous les citoyens « *sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion* » (Art. 3), mais une circulaire du ministre fasciste Rocco, datant de 1926, jamais abrogée depuis par aucun des gouvernements successifs, fixe que des crucifix doivent être visibles dans les tribunaux italiens.

L'Italie continue en effet de vivre sous le régime du traité de Latran et du concordat signé le 11 février 1929 entre le Vatican et l'Italie représentée par Benito Mussolini, chef du gouvernement de l'époque. En 1984, le Président du Conseil, le socialiste Bettino Craxi, renouvelle le concordat

avec le Vatican : certes le culte catholique n'est plus religion d'Etat mais les lois fascistes ne sont pas abrogées pour autant. Il s'agit ainsi, suivant les termes du Cardinal Tauran, d'une séparation des Eglises et de l'Etat « *coordonnée* », opposée à « *la séparation pure et simple* » dans laquelle « *les confessions religieuses relèvent du droit privé (USA, France)* ».

**Sans contestation possible, il s'agit d'une atteinte intolérable à la liberté de conscience et au principe de laïcité. C'est pourquoi les associations signataires de cette déclaration en appellent à l'opinion publique internationale pour qu'elle exige avec force :**

- **la relaxe du Juge Tosti et l'arrêt des procédures judiciaires à son encontre**
- **l'arrêt immédiat des procédures disciplinaires**
- **la réintégration immédiate du Juge Tosti dans ses fonctions et traitement.**

La lutte des démocrates, des humanistes, des laïques, des rationalistes et des libres penseurs est la même sur tous les continents : pour la liberté absolue de conscience garantie par la séparation des religions et des Etats !

Les associations à l'origine de cette déclaration demandent à l'ensemble des associations locales, nationales, internationales, qui, à travers le monde, se réclament de la laïcité de les rejoindre en signant avec elles cette déclaration, de soutenir et faire signer la pétition internationale qui a déjà recueilli plus de 2500 signatures et de s'adresser chacune, au nom de leur association propre, au chef du gouvernement italien :

Dott. Silvio Berlusconi - Prédidenza del Consiglio dei ministri - Palazzo Chigi - Piazza Colonna 370 - 00186 Roma - Italia - tel. +390667791 e-mail. BERLUSCONI\_S@camera.it. pour exiger la fin de cette atteinte à la liberté de conscience en Italie.

**Laïques de tous les pays, unissez-vous !**